

❖ INTRODUCTION

La Refondation de l'Éducation prioritaire préconisant la scolarisation des enfants de moins de trois ans au sein d'au moins une école maternelle par réseau d'éducation prioritaire est une des priorités de la **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013**. L'objectif visé est de scolariser 30% des enfants de moins de trois ans dans les zones défavorisées d'ici 2017. La scolarisation des enfants de moins de trois ans est vue comme un enjeu majeur pour la réussite ultérieure des élèves concernés comme le stipule la **circulaire du 18 décembre 2012**.



« La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé ».

Circulaire du 18 décembre 2012.

Cette scolarisation précoce est donc un véritable projet à mettre en place. En effet, pour un enfant de 2 ans, l'entrée à l'école maternelle est un moment décisif. C'est le début d'un parcours qui correspond fréquemment à une première expérience éducative en collectivité qui est alors créatrice de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels. Cela peut aussi marquer une première opération parents-enfant, étape sensible qui nécessite un accompagnement particulier de la part de l'école maternelle. L'adaptation des enfants de moins de trois ans dépend de la qualité de l'accueil qui leur est fait, de la prise en compte de leurs besoins mais aussi de l'attention portée à leurs parents.

Pour favoriser l'égalité des chances, il faut agir à un âge très précoce, dès les premières classes du primaire, où se forment des inégalités durables.

❖ INTERETS DE LA PRESCOLARISATION

- Favoriser la **réussite** scolaire des enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire
- Donner **envie d'aller à l'école** pour éviter les échecs et la démotivation
- Repérer tôt d'éventuelles **difficultés**, pour une **meilleure prise en charge**

- Développer au plus tôt les **acquisitions langagières**
- Développer la **socialisation**
- Offrir le plus tôt possible un **espace structurant**, avec règles communes et **respect** de la personne de chacun
- Enrichir son **expérience sensible** (expression du corps, voix, émotions, créativité, imitation..)
- Commencer à **apprendre en jouant** Développer au plus tôt les **acquisitions langagières**
- Développer la **socialisation**
- Offrir le plus tôt possible un **espace structurant**, avec règles communes et **respect** de la personne de chacun
- Enrichir son **expérience sensible** (expression du corps, voix, émotions, créativité, imitation..)
- Commencer à **apprendre en jouant**

❖ LES MODALITES D'ACCUEIL

➔ **Accueil dans une classe spécifique « tout-petits »** : le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants rythmes spécifiques..)

➔ **Accueil dans une classe d'école maternelle à 1 ou plusieurs niveaux** : solution efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle.

Le + : stimulation apportée par les pairs

Le - : cadre moins favorable aux besoins des tout-petits (/!\ leurs conditions de développement)

➔ **Accueil en milieu mixte (service petite enfance + école)** : permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Projet co-élaboré par l'EN et les collectivités territoriales.

❖ LES CONDITIONS D'ACCUEIL

✓ UNE RENTREE REUSSIE

Une entrée à l'école est synonyme de grands changements : *séparation de la figure d'attachement, changement dans les registres langagiers, passage de lieux connus vers des lieux plus vastes, passage d'une collectivité familiale et donc familière à une collectivité constituée d'un grand groupe d'enfants et seulement deux adultes, découverte d'activités totalement inconnues pouvant être génératrices d'angoisse (siestes en commun, activités physiques, peinture...)*. Or, l'enfant ne peut s'ouvrir au monde de l'École, que s'il se sent bien dans la classe malgré l'absence de ses parents. Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, il a besoin de trouver une sécurité affective.

Le premier accueil de l'enfant à l'école présuppose donc d'accompagner patiemment et progressivement la séparation parent-enfant. Si quelques enfants investissent l'école avec succès dès les premiers contacts, la plupart d'entre eux ont besoin de modalités d'accueil spécifiques pour éviter qu'ils ne soient submergés par l'angoisse qu'ils expriment alors à travers les pleurs, l'agressivité ou encore le mutisme. Les dispositifs proposés sont déterminants pour aider l'enfant et les parents à se séparer en confiance. Pour cela, il est indispensable d'associer les parents à la préparation et à l'aménagement de la rentrée, première étape de scolarisation de leur enfant.

↳ **Un entretien avec le directeur en présence de l'enfant** : un temps d'échange qui permet de mieux connaître l'enfant et de répondre aux premières inquiétudes des parents. C'est la première découverte des lieux et la première connaissance de l'équipe de l'école. Un livret d'accueil personnalisé peut être réalisé.

↳ **Une réunion de rentrée** : présentation du projet pédagogique et éducatif de la classe trouve naturellement sa place après la rentrée lors de la première réunion de parents.

↳ **Aménager la rentrée** : une période d'adaptation avec un temps nécessaire passé ensemble (parents et enfants) quotidiennement avant de se séparer.

↳ **Des adultes** (enseignants et ATSEM) **qui accueillent** et veillent sur chacun.

✓ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DU TEMPS, DE L'ENCADREMENT ET DES ACTIVITÉS

↳ **Sécurité affective** : ils ont besoin de « voir » constamment l'adulte (petits meubles, espaces ouverts)

↳ **Organisation de l'espace adaptée** : espaces bien délimités et organisés, matériels et jeux accessibles, espace extérieur réservé, espace important pour bouger, espace de regroupement pour chanter, local pour la sieste.

↳ **Lieux d'hygiène et de repos à proximité de la classe** (certains enfants ne sont pas propres !)

✓ ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES FAMILLES

↳ **S'impliquer activement et positivement** dans le suivi de la scolarité.

↳ Comprendre les attentes et exigences de l'école.

↳ Avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école.

✓ PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES AUX TRÈS JEUNES ENFANTS

- ↳ **Les horaires d'entrée** et de sortie peuvent être assouplis (pour 1 ou plusieurs élèves)
- ↳ **Besoins physiologiques** : temps de repos plus fréquents et plus individualisés (12h de sieste/jour)
- ↳ **Besoins physiques** : bouger, grande énergie motrice, en toute sécurité (des espaces adaptés)
- ↳ **Besoins psychologiques** : se sentir en sécurité, être accompagné
- ↳ **Besoins intellectuels** : apprendre, explorer, échanges langagiers individualisés pédagogie du jeu.

✓ DU LANGAGE ORAL AU LANGAGE ECRIT

↳ **Mettre en oeuvre une démarche de construction de l'oral avec les enfants de moins de trois ans** : *Avec les enfants de moins de trois ans, il y a peu de sens à organiser des séances collectives de langage, qu'elles soient fortuites ou programmées, les activités langagières se développent toujours en interaction individuelle avec l'adulte ou un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être répétées de nombreuses fois et ancrées dans le quotidien de la classe.*

↳ **Etablir les conditions de la communication.**

↳ **Organiser la classe** pour favoriser l'activité spontanée et les interactions langagières.

↳ **Intervenir dans les situations langagières ordinaires.**

↳ **Etayer l'oral** dans les situations pédagogiques quotidiennes (*par exemple, utiliser la mascotte comme support des activités langagières, raconter et lire des histoires, proposer des comptines, formulettes, chansons...*).

❖ UNE SOLUTION : LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Partenaires : pas seulement les familles mais aussi les **services de petites enfance** (collectivités territoriales), ainsi que la CAF, les PMI..

Une concertation des partenaires est nécessaire pour déterminer **le moment opportun** pour scolariser chacun : **mise en place d'une structure locale** permettant aux familles d'échanges avec les personnels des services petites enfance, les enseignants de maternelle.. afin que leur soient proposées des solutions adaptées, avec des possibilités de passage d'une structure à l'autre.

→ **Concertation régulière et durable** avec les collectivités territoriales et les différents services de l'Etat chargés des questions de petite enfance, au niveau local et départemental. Les formations des enseignants peuvent se faire en lien avec ces partenaires.

L'école doit donc inventer de nouvelles manières de faire, adaptées le plus justement possible à chacun des enfants qu'elle accueille, en s'appuyant sur les savoir faire des professionnels concernés.

❖ CONCLUSION

La scolarisation des enfants de moins de trois ans correspond donc à la **mise en place au sein de certaines écoles classées REP ou REP+ de classes répondant à une pédagogie adaptée à ces enfants-là.**

Cette mesure a été identifiée comme un **puissant levier pour la réussite des élèves** notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés étant donné qu'en donnant quatre années de maternelle au lieu de trois, cela permet de développer le langage des jeunes enfants et d'ancrer les apprentissages avant d'entrer dans l'écrit. Par ailleurs, ce dispositif nécessite, pour l'école, de **tenir compte des besoins spécifiques** des enfants de moins de trois ans en les **accueillant avec leurs parents** dans des conditions sécurisantes.

Elle nécessite également d'**aménager l'espace et le temps** pour favoriser les explorations, la découverte et la connaissance des autres et de faciliter leurs essais de communication en les aidant à construire les compétences langagières indispensables à leur développement. Si ces conditions sont respectées, l'accueil à l'école maternelle des enfants de moins de trois ans peut constituer une véritable chance pour ces enfants-là. Cette scolarisation précoce présente aussi l'avantage de rapprocher plus tôt les familles de l'école : une coéducation devient donc davantage possible.

LIMITES : Couteux à l'Etat, la scolarisation précoce ne convient pas à tous les enfants.